Objet : Modification budgétaire N° 1 –
Exercice 2023 - Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 1 –
Dienstjaar 2023 - Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 13 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2023.

Cette modification est nécessaire dans la mesure où le budget 2023 a été élaboré dans le courant du second semestre 2022 et que, depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en considération dans les budgets suite principalement à l'obtention de nouveaux subsides et à l'utilisation ou la restitution de solde de subsides 2022.

Pour information, la colonne « Budget 2023 M » des tableaux ci-après tient déjà compte du correctif budgétaire sous réserve bien entendu de l'approbation du compte 2022 par nos organes de Tutelle.

Cette modification se **présente en équilibre** et n'engendre donc aucune incidence financière **sur la dotation communale.**

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2023 n°1

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)

Recettes	Budget 2023 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	102.536.700	12.300	0	102.549.000
Transferts	270.799.892	8.713.300	0	279.513.192
Produitds financiers	323.700	0	0	323.700
Prélèvements	15.361.800	1.634.300	0	16.996.100
Facturation interne	26.494.259	1.634.300	213.500	27.915.059
Total Recettes	**415.516.351**	**11.994.200**	**213.500**	**427.297.051**
Dépenses	**Budget 2023 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Frais Personnel	176.583.800	2.797.000	1.268.800	178.112.000
Fr. Fonctionnement	40.028.400	307.200	5.500	40.330.100
Redistribution	152.407.600	8.530.000	0	160.937.600
Charges financières	5.496.500	11.800	0	5.508.300
Prélèvements	543.559	0	0	543.559
Facturation interne	26.494.259	1.634.300	213.500	27.915.059
Total Dépenses	**401.554.118**	**13.280.300**	**1.487.800**	**413.346.618**
Résultat reporté	**21.367**	**0**	**0**	**21.367**
Résultat d'exploitation	***13.983.600***	***-1.286.100***	***1.274.300***	***13.971.800***
Amortissements	-13.983.600	0	11.800	-13.971.800
Résultat Global	**0**	**-1.286.100**	**1.286.100**	**0**

Cette modification tient compte des éléments suivants :

1) Impacts négatifs :

- la révision à la hausse, suite à l'indexation, des budgets alloués à notre partenaire « Espaces Enfance » dans le cadre de la réservation de places de crèche pour les membre de notre personnel et de nos usagers (11.000 €) ;
- l'augmentation des frais de fonctionnement pour l'élagage des arbres du patrimoine non-bâti (10.000 €) ;
- la régularisation des caisses (5.100 €) ;
- la restitution du trop-perçu dans le cadre du projet « Eau sans plastique » (400 €) .

2) Impacts positifs :

- la diminution de budget de personnel et de fonctionnement (-15.500 €) ;
- l'augmentation des récupérations mutuelles suite à des absences rémunérées (11.000 €) .

3) **Impacts neutres :**

- l'inscription supplémentaire d'aides en espèce octroyées via l'utilisation de l'outil REDI, tous deux financés par le SPP'is (1.548.700 €) ;
- l'inscription de dépenses de personnel, d'aides et de fonctionnement dans le cadre de la subvention complémentaire Gaz/Electricité (1.622.700 €) au sein d'une nouvelle sous-fonction (801512) ;
- l'inscription de dépenses de personnel, de fonctionnement et de redistribution dans le cadre du nouveau subside « bien-être psychologique des jeunes » financé par la COCOM (507.900 €) ;
- le paiement en 2023 de la prime unique Iriscare de 1.500 € à destination des professionnels de la santé des MR-MRS publiques perçue fin 2022 (484.100 €). Il est également prévu le montant du trop-perçu à restituer (65.100 €) ;
- le paiement d'éco-chèques pour 15.900 € à destination des professionnels du secteur de l'enfance (MADO et HJH) financé par la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- la restitution du subside PIIS 2021 de 245.900 € (via prélèvement du solde perçu) ;
- l'abandon de la refacturation ACS vers le service du Linge (213.500 €) vu qu'il s'agit désormais d'une enveloppe globale pour le CPAS ;
- l'utilisation d'une partie du report complémentaire du subside CLSS 2022 (94.900 €) ainsi que la restitution du solde non utilisé (12.200 €) (via prélèvements) ;
- le transfert des dépenses de personnel et du financement dans le cadre du volet jeune du Contrat de quartier Héliport du Front Office vers l' Emploi et la Formation (51.800 €) ;
- l'augmentation des frais de vente suite à la désignation d'un expert immobilier pour la vente du bâtiment Depage (100.000 €) ;
- l'inscription de dépenses de personnel et d'achats de denrées alimentaires dans le cadre du projet DREAM, financées par la COCOF (100.000 €) et le subside PLASMA (25.000 €) ;
- l'utilisation du solde du subside non utilisé en 2022 dans le cadre du projet PDV afin de financer des kits énergétiques (7.900 €) ;
- l'obtention d'un nouveau subside « CDQ Versailles » au sein de l'entité Emploi et Formation impliquant une augmentation des frais de personnel, de fonctionnement et de redistribution (39.500 €) ;
- la création d'un centre d'Art au sein de la Résidence Sainte-Gertrude financé par des dons et fonds spécifiques (10.000 €) ;
- l'inscription du nouveau fonds Européen en matière de logement au sein du Département de l'Action Sociale finançant les dépenses de personnel et de fonctionnement (327.800 €) ;
- l'augmentation des dépenses de pensions financée par un prélèvement sur le fonds de pension (100.000 €) ;
- l'augmentation des aides ERI de 5.000.000 € en fonction des suivis budgétaires et principalement liée aux aides octroyées aux Ukrainiens ;
- divers transferts de budget de personnel suite à la réorganisation des départements du patrimoine privé et public.

2.2. *Récapitulatif du budget d'investissement*

Recettes	Budget 2023 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	13.079.000	0	0	13.079.000
Aliénations	7.162.500	0	0	7.162.500
Financements	18.364.400	0	3.475.600	14.888.800
Prélèvements	36.979.700	0	7.210.800	29.768.900
Facturation interne	54.398.700	327.300	7.538.100	47.187.900
Total Recettes	**129.984.300**	**327.300**	**18.224.500**	**112.087.100**
Dépenses	**Budget 2023 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Contributions	100.000	9.100	0	109.100
Investissements	57.485.800	318.200	11.013.700	46.790.300
Dette	14.564.400	0	11.800	14.552.600
Prélèvements	17.419.000	0	0	17.419.000
Facturation interne	54.398.700	0	7.210.800	47.187.900
Total Dépenses	**143.967.900**	**327.300**	**18.236.300**	**126.058.900**
Résultat d'investissement	***-13.983.600***	***0***	***11.800***	***-13.971.800***
A reporter dans le résultat d'exploitation	13.983.600	0	-11.800	13.971.800
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**

La diminution de 11.013.700 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, par le report en 2024 du projet Haute/Abricotier (désignation de l'entreprise générale - 14.196.000 €) et d'autre part, par l'intégration au budget 2023 du projet Haute 342 (désignation de l'entreprise générale + 3.182.300 €).

La diminution de 3.475.600 € observée à la rubrique "Financements" s'explique d'une part, par le report de l'emprunt lié au projet Haute/Abricotier (- 3.859.500 €) et d'autre part, par l'intégration de l'emprunt lié au projet Haute 342 (+ 383.900 €).

L'augmentation de 318.200 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, par l'accompagnement dans la stratégie d'amélioration énergétique du patrimoine du CPAS (+ 150.000 €) et d'autre part, par l'étude du potentiel d'amélioration énergétique de bâtiments du patrimoine public (+ 168.200€) et dont le financement se fera par l'intervention du fonds d'investissement.

La diminution de 11.800 € observée à la rubrique "Dette" au niveau du service du Linge s'explique par l'adaptation des crédits budgétaires en fonction du suivi budgétaire.

L'augmentation de 9.100 € observée à la rubrique "Contributions" s'explique par le remboursement partiel de l'indemnisation reçue suite à l'incendie survenu à la Résidence Ste-Gertrude pendant la période Covid et dont le financement se fera par l'intervention du fonds d'investissement.

Au niveau des recettes de prélèvement, dont l'équilibre est assuré par la facturation interne, la diminution observée de 7.210.800 € s'explique comme suit :

Projet	Fds d'inv spéc	Fds d'inv	Prélèvement
Haute/Abricotier	-2.982.300 €	-7.354.200 €	-10.336.500 €
Haute 342	1.237.200 €	1.561.200 €	2.798.400 €
Accompagnement dans la stratégie d'amélioration énergétique		150.000 €	150.000 €
Etude du potentiel d'amélioration énergétique		168.200 €	168.200 €
Remboursement indemnisation		9.100 €	9.100 €
Total	**-1.745.100 €**	**-5.465.700 €**	**-7.210.800 €**

3. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Veuille le Conseil de l'Action Sociale :

a) Arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2023 du C.P.A.S de Bruxelles ;

b) Autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Le Directeur,

Diamantis **ANTONIOU**

La Directrice générale,

Nathalie **ANDRÉ**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2023 N°1 2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire) 2

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement 4

3. PROPOSITIONS 6